Quarante-et-unième Année — N° 24 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 24 JANVIER 1896.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 23 JANVIER 1896

L'EMPRUNT INDO-CHINOIS

La Chambre a copieusement discuté mardi le projet d'emprunt pour le protectorat de l'Annam et du Tonkin, et elle continuera aujourd'hui ce débat piquant. C'est moins l'emprunt en lui-même qui a servi de thème aux orateurs qui ont pris la parole, que les gaspillages, dans lesquels tout n'est pas perdu pour tout le monde, qui ont été reconnus dans l'administration coloniale. M. de Montfort, qui a pris le premier la parole, a présenté une motion préjudicielle, dont voici le dispositif exact :

« La Chambre, blâmant énergiquement les procédés administratifs et financiers qui ont été employés en Indo-Chine pendant les dernières années, invite le gouvernement à faire procéder à une enquête rigoureuse afin de déterminer les responsabilités de toute nature qui peuvent en découler, ainsi que les sanctions disciplinaires pouvant atteindre les fonctionnaires coupables de complaisance et d'aveuglement, et décide de surseoir provisoirement à la discussion du projet d'emprunt qui lui est soumis. »

C'est sur ce texte que l'on votera aujourd'hui. Le gouvernement, par la voie du ministre des colonies, repousse la proposition sous prétexte qu'il a ordonné une enquête. Le rapport fait au nom de la commission du budget, par M. Camille Krantz, au sujet de ce projet de loi, constitue en lui-même une enquête suffisante, et l'auteur a pris soin d'y joindre les pièces justificatives nécessaires. Tout ce dont il y a lieu de s'étonner, c'est que le ministère actuel qui a pris pour devise : *A l'hermine immaculée*, et qui a pour garde des sceaux un homme dont l'austérité intransigeante est notoire, n'ait pas déjà entamé des poursuites contre le tiers et le quart, afin de faire tomber sur qui de droit la responsabilité des plus-values qui ont porté le coût de 93 kilomètres de voie Decauville de 0.60 de largeur, de 3,876,000 francs, prix d'adjudication, à 15,268,629 francs, prix de règlement.

Il n'y a pas besoin d'autre enquête, nous le répétons, que celle à laquelle M. Krantz a si diligemment procédé. Tous les éléments de l'accusation y sont condensés ; la péroraison s'en dégage d'elle-même, et le gouvernement n'avait pas besoin d'être éclairé par la commission du budget, puisque les pièces les plus importantes émanent de l'inspection générale des finances qui n'a pas cessé de faire son devoir et de pousser la clameur de *haro*.

Il y a même, dans le dossier, un document bien amusant. C'est une lettre de M. Peytral, ministre des finances, du 10 novembre 1893, qui demande au sous-secrétaire d'Etat des colonies, ce que sont des certificats à 5 0/0, remboursables en dix ans, émis par le protectorat, et qu'on lui présente pour qu'il en garantisse l'authenticité. La réponse du sous-secrétaire des colonies est topique et peut se résumer ainsi : « Vous devez savoir de quoi il s'agit, puisque vous en avez déjà payé pour 6,126,496 fr. 60 centimes en trois échéances. » C'est vraiment épique.

Cependant, comme il n'y a aucun espoir que les poursuites fassent rentrer au Trésor les 42 millions qui sont dus avec l'aval de la France, et que les autres 38 millions s'appliquent à des travaux devenus nécessaires, il n'y a pas lieu d'ajourner l'emprunt, sauf pour l'arriéré, à ne solder que les créances dûment vérifiées et exemptes de tout soupçon de connivence ou de complaisance.

La lettre du Pape à M. Félix Faure

CRÉATIONS CARDINALICES

Le *Patriote*, de Bruxelles, publie l'importante dépêche suivante :

« Rome, 22 janvier. — Le rappel de M. de Béhaine, qui a vivement affecté Léon XIII et le cardinal Rampolla, a modifié certaines dispositions du Saint-Siège.

» Au lieu d'attendre la présentation du projet de loi sur les associations, le Pontife a adressé une lettre au président de la République, où, avec un mélange de modération et de fermeté, il veut prévenir de nouveaux attentats.

» Cette pièce qui, dans l'esprit de Rome, doit empêcher le mal, vient de partir. Léon XIII, en rappelant ce qu'il a fait, fait appel aux sentiments de paix et de conciliation.

» Léon XIII a décidé d'envoyer Mgr Agliardi au couronnement du czar. Seulement, il n'assistera pas aux fêtes, pour ne pas participer *in divinis* : il arrivera à Moscou immédiatement après le service religieux. Au retour, Mgr Agliardi sera créé cardinal, avec Mgr Ferrata, nonce de Paris. »

MORT DU PRINCE HENRI DE BATTENBERG

Londres, 22 janvier. — Le prince Henri de Battenberg, gendre de la reine Victoria, est mort le 20 janvier, à bord du croiseur *Blonde*, pendant la traversée de Cape-Coast-Castle à Madère.

On sait que le prince Henri de Battenberg avait voulu prendre part à l'expédition anglaise contre les Achantis, malgré les avis et les conseils de sa famille et que sans situation bien définie, il avait pris rang dans l'état-major de sir Francis Scott, chef du corps expéditionnaire.

Le prince quitta au commencement du mois de décembre le camp d'Aldershott. Il fut l'objet d'une manifestation populaire, et la reine, à cette occasion, lui adressa une lettre autographe dans laquelle elle lui disait qu'elle l'accompagnait de ses vœux.

Le prince venait de débarquer sur la côte d'Afrique, quand, le 11 janvier, il fut pris d'un léger accès de fièvre à Nyesa et obligé de revenir à Cape-Coast-Castle. De ce port, il s'était embarqué sur le croiseur *Blonde*, à destination de Madère, où le docteur Hilliard, du corps expéditionnaire, qui l'accompagnait, devait lui donner ses soins jusqu'au complet rétablissement de sa santé. C'est pendant cette traversée, le 30 janvier à neuf heures du soir, que le prince succombe à un nouvel et violent accès de fièvre.

Le croiseur *Blonde* est parti aussitôt pour Sierra-Leone.

La nouvelle de la mort du prince de Battenberg a produit une grande émotion en Angleterre. La reine est très affectée.

Le prince Henri de Battenberg, né en 1858, avait épousé le 13 juillet 1885, la princesse Béatrice, la dernière des filles de la reine Victoria. Il a eu de ce mariage cinq enfants : le prince Alexandre-Albert, la princesse Victoria-Eugénie-Julie-Ève, le prince Léopold-Arthur-Louis, le prince Maurice-Victor-Donald et le prince François-Joseph.

Le prince était le frère d'Alexandre de Battenberg, qui fut prince régnant.

Le prince de Battenberg laisse un frère, le prince Louis, capitaine de vaisseau dans la marine anglaise, qui a épousé une princesse Victoria de Hesse. Il est la seule victime de la soi-disant guerre des Achantis, au cours de laquelle il ne s'est pas tiré un seul coup de fusil.

Londres, 22 janvier. — C'est le 8 décembre que le prince Henri de Battenberg avait quitté le camp d'Aldershot et s'était embarqué à bord du *Coromondel*. Il n'avait pas de rang dans l'armée active et avait été placé dans le corps expéditionnaire à la disposition de sir Francis Scott, commandant en chef.

Londres, 22 janvier. — La Reine et la princesse Béatrice ont appris la nouvelle de la mort du prince de Battenberg, ce matin à la première heure, par un télégramme de Sierra-Leone, bientôt confirmé par les dépêches de l'Amirauté et du ministère de la guerre.

La douleur de la Reine et de la princesse est navrante.

La revue de la flotte, préparée pour ce matin, a été aussitôt contremandée. La reine devait, de sa fenêtre, au château d'Osborne, assister au défilé de la nouvelle escadre volante. Hier soir, elle avait convié à sa table l'amiral Dale, chef de cette escadre.

Le prince de Galles a reçu du ministre de la guerre, des détails sur les derniers moments du prince de Battenberg. Le prince s'était embarqué, vendredi dernier, à bord du croiseur *Glonde*. Il était soigné par le docteur Hilliard. Quoique très faible, il supporta bien la mer. On confirme qu'aucune crainte n'existait; lorsqu'un nouvel accès subit et pernicieux, affaiblit le prince qui expira doucement sans souffrance.

L'émotion en Angleterre

Londres, 22 janvier. — L'émotion causée par la mort du prince de Battenberg, reste profonde. La reine était à table, à son premier déjeûner, lorsqu'elle reçut la nouvelle de la mort du prince ; elle fut terriblement affectée; mais elle voulut cependant la communiquer elle-même, à la princesse Béatrix.

Celle-ci parut ne pas comprendre, au premier moment, toute l'étendue de son malheur. Mais, bientôt, un flot de larmes jaillit de ses yeux.

Depuis ce temps, la malheureuse princesse est plongée dans une immense douleur. Partout, dans l'île de Wight, à Portsmouth, les drapeaux ont été mis en berne.

L'escadre volante n'est pas partie. La fête qui devait avoir lieu ce soir, au château de Osborne, a été contremandée.

L'ambassadeur d'Allemagne, prévenu aussitôt, a télégraphié la nouvelle à l'Empereur d'Allemagne qui, de son côté, a fait parvenir ses condoléances à la reine Victoria, sa grand'mère, et à la princesse Béatrix, sa tante.

Les stores du palais de Buckingham, de Marborough-House, où habite le prince de Galles, et de St-James-Palace, où réside le duc d'York ont été immédiatement baissés, suivant la coutume anglaise.

C'est à Sandringham, où il se trouvait ce matin, que le prince de Galles a appris la nouvelle. Il est reparti ce soir pour Londres.

Il est probable que des ordres seront immédiatement envoyés pour que le corps du prince Henri de Battenberg soit embaumé et transporté à Londres. On suivra de très près, dit-on, pour la cérémonie des obsèques, ce qui a été fait pour le prince impérial Louis-Napoléon et le duc d'Albanie.

LES OBSÈQUES DE M. FLOQUET

Paris, 22 janvier. — Les obsèques de M. Floquet ont donné lieu à une provocante manifestation des loges. D'autre part, tous les ministres, sauf M. Combes indisposé, ont tenu à assister à ces funérailles. Le général Tournier représentait le chef de l'Etat.

Parmi les nombreuses couronnes, on remarquait celles offertes par différentes loges et par le gouvernement, cette dernière fort riche et portant l'inscription suivante : « *Le gouvernement de la République française à* Charles Floquet. »

La foule qui encombrait les rues n'était nullement émue; elle regardait avec curiosité les éclatants insignes des francs-macons qui s'étaient rendus en corps à la maison mortuaire.

On sait qu'il n'y avait point de troupes. Le service d'ordre était assuré par des gardiens de la paix; mais la cérémonie en elle-même était luxueuse. Le corbillard était de 3e classe. Les chevaux étaient tenus en main par des valets de pied. Des maîtres de cérémonie en culotte courte, l'épée au côté portaient sur des coussins de velours les *insignes du défunt*.

De la rue de Lille, ou est située la maison mortuaire, le cortège est parti à 1 h. 20 et s'est rendu au cimetière du Père-Lachaise. Le trajet n'a pas duré moins d'une heure.

En arrivant au cimetière, les gardiens de la paix refoulent les curieux qui garnissent les allées et le cortège se rend au caveau des familles Floquet-Rissler. Alors commence la série des discours.

Discours de M. Bérenger

C'est d'abord M. Bérenger, vice-président du Sénat, qui prend la parole au nom de la haute Assemblée. L'honorable sénateur commence par déclarer qu'il n'y a pas d'adversaire politique devant la mort, et que, sans avoir partagé la plupart des opinions politiques, religieuses ou sociales du défunt, il peut venir sans effort et sans gêne lui rendre hommage au nom du Sénat.

M. Bérenger rappelle les diverses phases de la vie de M. Floquet et retrace les divers rôles qu'il joua dans les luttes politiques depuis 1848.

Faisant allusion à son passage au pouvoir comme président du Conseil, M. Bérenger s'exprime ainsi :

« S'entourant de ses amis politiques, il donna pour la première fois le bon exemple d'un cabinet homogène. Il sut toutefois comprendre que l'état du pays, peu préparé à l'avènement de son parti, exigeait de son patriotisme l'ajournement de son programme.

M. Bérenger a terminé, en rappelant les sympathies que M. Floquet avait rencontrées au Sénat.

Discours de M. Poincaré

C'est M. Poincaré, vice-président de la Chambre, a la place de M. Brisson empêché par un deuil récent, qui a parlé au nom de cette Assemblée.

L'ancien ministre s'est particulièrement attaché à rappeler ce que fut le défunt au fauteuil présidentiel.

» Au sentiment de l'autorité et à l'amour de la liberté pour lui comme pour les autres, il alliait, dit-il, du bon sens et de l'esprit. C'est par ce mélange de finesse et d'autorité qu'il dominait avec une merveilleuse aisance le tumulte des assemblées.

» A la justesse du coup d'œil, à l'habileté dans le choix du moment, à la promptitude dans la décision, à l'impassibilité du sang-froid, il joignait dans les heures les plus orageuses, la supériorité d'une bonhomie charmante, un art exquis d'ironie courtoise, toute une science très parisienne d'observations cathmantes et de réparties inoffensives.»

Discours de M. Léon Bourgeois

M. Bourgeois, président du conseil, prend alors la parole au nom du gouvernement. Son discours est très court :

« A quoi bon, dit-il, rappeler les détails de cette existence dont l'invariable unité fait la réelle grandeur? Partout il a été semblable à lui-même, c'est-à-dire semblable au citoyen de cette République idéale qu'il avait rêvée en 1848 au premier retour de la liberté et vers laquelle, un demi-siècle plus tard, malgré les luttes et les épreuves, sans que rien ait pu ébranler sa virile espérance, s'est certainement élevée sa dernière pensée. »

Dans la péroraison de son discours, M. Bourgeois dit que le défunt a ignoré la peur et la haine et adresse à sa veuve les sympathies du gouvernement.

Discours du Fm Sincholle

C'est le Fm Sincholle qui a parlé au nom de la Franc-Maçonnerie. Son discours est tellement grotesque qu'il vaut la peine d'être reproduit *in-extenso*.

« Au nom du Grand-Orient de France, au nom de la Franc-Maçonnerie française, permettez-moi de saluer, non seulement le vaillant soldat de notre armée démocratique, mais aussi le franc-maçon dévoué, que nous conduisons dans cet asile où vient de finir sa vie, mais où commence le souvenir.

» On vous a dit, tout à l'heure, ce que fut l'homme politique; oh ! laissez-moi parler un instant du fier penseur qu'était Floquet !

» Lorsque l'homme de décembre eut mis sa lourde main sur les libertés publiques, lorsque toute parole, toute plume indépendante étaient impitoyablement sacrifiées, Floquet entra dans cette loge 133, où s'étaient groupés des hommes d'intelligence et de cœur.

» C'est là, qu'avec Pelletan, Brisson, et tant d'autres, se préparait l'opposition naissante, dont le régime impérial devait mourir. Et c'est pourquoi Floquet resta toujours attaché à notre ordre.

»Vous avez tous conservé le souvenir de cette séance, où il revendiqua hautement le titre de franc-maçon.

» Les ennemis irréductibles de nos doctrines ne lui pardonneront jamais cette franchise; aussi se trouva-t-il sans défense devant la calomnie et l'injustice.

» Si l'homme politique connut au déclin de sa vie, les amertumes de l'ingratitude; le libre-penseur pouvait espérer le respect de ses convictions philosophiques.

» Eh bien! — car il faut que cela soit dit — les cléricaux ont fait tous leurs efforts pour surprendre une défaillance dans cette pensée mourante; ils ont mis tout en œuvre pour parvenir à ce chevet où s'éteignaient les dernières lueurs de cette brillante intelligence; ils n'ont pu réussir à jeter le doute sur une mémoire qui nous est chère. »

Autres discours

Des discours ont été également prononcés par M. Pierre Baudin, au nom du conseil municipal; M. Lucipia, au nom du conseil général; M. Ranc, au nom de l'association des journalistes républicains; et M. Pouillet, au nom de l'ordre des avocats.

LE MOUVEMENT SOCIAL

La bourse coopérative

On assiste en ce moment, à Paris, à une curieuse évolution des sociétés coopératives de consommation. Tout le monde connaît l'importance, la richesse de certaines d'entre elles. Jusqu'à présent, ces associations s'étaient strictement enfermées dans les limites étroites tracées par la loi. Elles se bornaient à acheter leurs produits, à les revendre, chacune pour son propre compte, sans éprouver le besoin de prendre contact avec les sociétés voisines.

« Cet état de choses, dit un journal parisien l'*Eclair*, eut pu durer longtemps, lorsqu'un événement fortuit vint apporter une brusque modification. Cet événement fut la grève de Carmaux. Les verriers firent appel à la générosité des sociétés coopératives. Un comité de secours se fonda, les délégués des sociétés échangèrent des idées. Ils s'entendirent facilement, non seulement entre eux, mais même avec les représentants des syndicats, leurs anciens ennemis. De cette union naquit la Verrerie ouvrière.

» Ce ne fut pas la seule œuvre enfantée. Les sociétés coopératives se dirent que les faits d'hier pouvaient se renouveler demain et que leur devoir était de maintenir, entre elles, l'union scellée par un principe de solidarité. Un congrès fut organisé. Des réunions eurent lieu et, finalement, on décida de fonder la Bourse coopérative, laquelle relierait définitivement les sociétés par une sorte de lien fédéral.

« La Bourse coopérative existe réellement depuis hier. Qu'est-ce que cette nouvelle institution ? Quels bénéfices économiques et même politiques espèrent en tirer les fondateurs ?

» C'est ce qu'un rédacteur de l'*Eclair* est allé leur demander et voici, fidèlement rapporté, l'entretien qu'il a eu avec un membre influent de l'*Egalitaire*, une des principales sociétés coopératives de Paris.

» — La Bourse coopérative des sociétés ouvrières de consommation, dit celui-ci, est à la fois une agence centrale commerciale de ces sociétés et une sorte de fédération des coopératives. De là un double but : d'abord augmenter nos bénéfices, notre force, en parlant en commun de certains frais; ensuite faire de la coopération un instrument de progrès social et de solidarité ouvrière.

» La « Bourse » devra s'entourer de tous les renseignements commerciaux nécessaires aux achats de denrées à de bonnes conditions. Elle fournira le cours de ces derniers, dressera des statistiques de la consommation par rapport à la production et favorisera, dans la mesure du possible, le développement des sociétés ouvrières de production.

» Les sociétés adhérentes conserveront toute leur autonomie. La Bourse n'aura pas le droit d'acheter pour son compte personnel, mais, créant un trait d'union entre les coopératives, elle rendra possibles les achats en commun, favorisera les transactions, etc.

» Donc, vous voyez, sous le rapport des intérêts matériels, elle aura d'excellents résultats pour nous.

» — Et au point de vue général ?

» — Son action sur les intérêts généraux de la classe ouvrière sera encore plus sensible. L'union des sociétés coopératives marque, à notre avis, un grand pas dans la voie du progrès social, ajoute le correspondant de l'*Eclair*. C'est un événement qui vient de s'accomplir dans la classe ouvrière ne tardera pas à s'en apercevoir. Il prouve que l'esprit un peu routinier des coopérateurs d'autrefois est disparu. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'entretenir, parmi les travailleurs, une classe privilégiée, une sorte d'aristocratie. Il faut, sans négliger les bienfaits donnés à chacun par nos associations, que notre but principal soit la solidarité ouvrière, la défense du prolétariat, la lutte contre les gros capitalistes.

» Et, s'animant, notre interlocuteur poursuit :

» — Nous avons déjà assuré l'existence de la verrerie de Carmaux. Ce que nous avons fait pour les verriers, nous le ferons pour d'autres. Rien de ce qui intéresse la cause sociale ne nous laissera insensibles. Nous avons des capitaux ; ils se multiplieront et ils profiteront à tous les prolétaires. Voilà notre idéal.

» — En un mot, votre intention est d'organiser la coopération comme elle existe en Belgique ?

» — Non, pas précisément. Nous entendons, nous, rester étrangers à la lutte politique. Nous ne voulons pas fabriquer de candidats aux fonctions électives. Mais nous ne voyons aucun inconvénient à mener, avec nos camarades des syndicats, le combat économique.

» En terminant, le membre de l'*Egalitaire* apprend à notre confrère que la « Bourse coopérative » sera alimentée par les cotisations mensuelles des sociétés adhérentes et sera bientôt installée, dans un vaste local où les intéressés pourront venir, à toute heure, puiser les renseignements qui leur sont nécessaires. »

A MADAGASCAR

M. LAROCHE A TANANARIVE

Paris, 22 janvier. — M. Laroche, résident général de France à Madagascar, a adressé au gouvernement le télégramme suivant :

« Tananarive, 18 janvier. — La reine a signé aujourd'hui, sans aucune modification, la convention que j'avais apportée.

» La situation est tranquille. »

Cette convention modifie le traité de Tananarive qu'avait remis M. Hanotaux au général Duchesne à son départ de France et qui fut signée à Tananarive le 1er octobre au lendemain de l'occupation.

La nouvelle convention a un caractère unilatéral, c'est-à-dire qu'au lieu d'être signée à la fois par le représentant de la France et par la reine de Madagascar, elle n'est plus signée que par la Reine seule. Ce n'est donc plus un traité intervenu entre deux puissances, mais un engagement pris par une nation vassale vis-à-vis d'une nation suzeraine.

D'autre part, dans la nouvelle convention ne figure plus l'article relatif à la délimitation de Diego Suarez. Cette délimitation ne se fera plus, comme précédemment, par des commissaires nommés respectivement par les gouvernements français et malgache, mais exclusivement par des commissaires français. En résumé, la nouvelle convention précise et fortifie les droits de la France sur Madagascar et équivaut à un véritable acte d'annexion.

L'éloge des Trappistes par un protestant

Paris, 21 janvier. — L'anti-cléricalisme n'est toujours pas un article d'exportation. Voici, en effet, une lettre adressée par l'homme de confiance du cabinet radical, le protestant, M. Laroche, résident général de Madagascar, à l'abbé de La Trappe de Staoueli, qui le prouve. C'est la *Politique coloniale* qui la publie :

« Monsieur l'abbé,

» Ancien préfet d'Alger, j'ai gardé le vif souvenir des vertus des religieux de La Trappe. J'ai vu de mes yeux, les exemples qu'ils donnent, leur travail, le magnifique domaine qu'ils ont créé, les sympathies que, par leur hospitalité, par leurs bienfaits, ils savent s'attirer de la part de tous les gens, qui ont été en contact avec eux.

» Chargé de la grande mission de fonder à Madagascar la colonisation française, je souhaite des alliés d'élite comme les Trappistes, pour conduire à bonne fin cette mission.

» Seriez-vous disposé à envoyer quelques-uns de vos Pères dans notre île lointaine ?

» Je suis prêt, quant à moi, à leur attribuer, telle concession de terre qu'ils voudront, à leur chercher ce qu'il y a de mieux, et à le leur garantir ensuite, cela va de soi, une sécurité absolue, comme à les autoriser à compter sur la plus affectueuse et particulière protection du résident général.

» Nous leur assurerons, tout d'abord, la gratuite des transports, depuis l'Europe jusqu'à leur établissement projeté à Madagascar.

» Les Trappistes rendraient à la nouvelle colonie, à la civilisation, un service signalé, et coopéreraient, au premier rang, à la conquête morale et pacifique d'un pays, dont nous ne sommes encore que les conquérants militaires.

» J'espère recevoir une réponse favorable, et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de ma haute considération.

» *Le résident général*,

» Hippolyte Laroche. »

Une curieuse proclamation

Le correspondant des *Débats* à Tamatave lui transmet le texte d'une amusante proclamation du gouverneur *hova au Fort-Dauphin*, quelques jours après la signature de la paix.

Ce fonctionnaire fantaisiste adressa un message à ses subordonnés pour leur annoncer « que la Reine Ranavalo — toujours bonne — prenait à son service les Français repentants, » mais que rien n'était changé à Madagascar et que la Reine restait toujours seule maîtresse de l'île entière; il finissait en disant que, désormais, les Français étant « aux gages de la Reine, » ils ne feraient plus la guerre aux troupes de celle-ci.

Le correspondant des *Débats*, ne dissimule pas qu'il faudra l'aide du temps pour rétablir l'ordre dans ce pays. Les fonctionnaires hovas serviront médiocrement, dit-il, parce qu'ils n'ont jamais eu le sentiment du devoir. Il est donc urgent de former au plus vite un bon corps de résidents qu'il faut nous attacher.

SÉVERINE ET ROCHEFORT

Depuis l'arrestation de La Bruyère, son « ami » et défenseur attitré, Mme Séverine, est vivement prise à partie par Rochefort dans l'*Intransigeant*.

Deux jours après un article de M. Henri Rochefort l'appelait « la dame de Moncarnel », Mme Séverine a fait appel à la charité publique pour « la belle-sœur d'un célèbre pamphletaire », ajoutant que celui-ci avait impitoyablement fermé sa porte à cette parente. Le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, directement visé, a repondu que sa femme n'avait jamais eu de sœur. Mme Séverine répliquait hier qu'une belle-sœur « peut être la femme d'un beau-frère, et qu'il s'agit, en effet, de la famille de M. Charles R... (frère de Mme Rochefort), à laquelle elle a déjà eu le plaisir, avant-hier, de verser cent quarante francs ».

Mme Séverine ajoutait qu'elle venait de recevoir la visite de Mme Charles R..., qui lui avait confirmé que Mme Rochefort avait eu quatre sœurs et cinq frères, et lui avait remis les reçus de ses lettres recommandées, adressées à M. Rochefort et laissées par lui sans réponse. Ces lettres ne sollicitaient même pas de l'argent, mais du travail.

Furieuse riposte de l'*Intransigeant*. Rochefort appelle Séverine « la mère La Violette » pour railler son manque de modestie et « Notre-Dame de la larme à l'œil » pour tourner en ridicule ses appels enflammés à la charité publique.

Rochefort ajoute que sa femme était fille unique, et n'a jamais eu par conséquent ni frères ni sœurs, de sort que Séverine n'a jamais pu faire la charité à quelqu'un qui fût son beau-frère. Il demande quel rôle jouait Labruyère auprès de Séverine. S'il collaborait à ses articles, Séverine est complice dans le chantage Lebaudy; s'il n'y collaborait pas, il n'était qu'un « porte-épée », un homme chargé de se faire tuer au besoin pour Séverine, qui pouvait attaquer à son aise n'importe qui, sans danger pour elle-même.

Aujourd'hui, M. Rochefort, répond dans l'*Intransigeant* à une nouvelle lettre dans laquelle Mme Séverine déclare : 1° que M. de Labruyère a gagné, en moins de deux ans, 20,900 francs avec ses romans; 2° qu'elle n'a aucun traité relativement à sa soi-disant collaboration avec M. de Labruyère. Enfin, elle ajoute :

» Reste le cas de M. et Mme Charles R..., que vous reniez pour vos parents, alors que moi je prétends qu'ils vous sont beau-frère et belle-sœur. Ici, monsieur, encore plus qu'ailleurs, les mots n'y peuvent rien, il s'agit d'une question de fait. Choisissez donc tel arbitre qui vous plaira; il se joindra à l'un des mes amis, et tous deux consulteront les registres de l'état-civil.

M. Rochefort riposte :

« Puisqu'aucune convention ne les liait, à quel titre mettait-il l'épée à la main pour donner réparation des insultes publiées par une personne à laquelle il ne tenait par aucun lien légal, familial ou simplement commercial? Alors quel métier faisait-il et de quel droit, s'il n'en était pas formellement prié, s'immisçait-il dans des discussions qui ne le regardaient en quoi que ce soit ? Il était donc là comme ces hercules forains que certains bourgeois paient pour aller assommer au coin des rues les gens dont ils ont à se venger?

» Quant au compte qu'elle nous donne des ressources de son représentant et qui se solde par dix mille francs par an, y compris des avances indéterminées, je ne demande pas mieux que de l'accepter : seulement, je ne croyais pas que les romans signés Poidebard se payassent aussi cher, et je ne pensais pas que ces dix milles francs pussent permettre d'aller tailler des banques dans les cercles. Enfin, quand on gagne !

En post-scriptum, M. Rochefort conclut :

« A propos de la femme inconnue de moi qui a essayé un petit chantage en mon honneur, Mme Séverine propose de faire régler la question par des arbitres dont l'un serait un de ses amis. Je ne tiens à entrer en relations ni avec ses amis ni avec elle. L'arbitre tout désigné, c'est le public : qu'elle publie l'acte ou l'extrait de naissance *légalisé* de son client. Je publierai l'extrait de naissance de ma femme. Je ne l'ai pas chez moi, mais j'arriverai bien à le retrouver.

» Si ce sont les mêmes père et mère, j'aurai un beau-frère que je ne me soupçonnais pas. Dans le cas contraire, Mme Séverine aura une fois de plus manqué son coup.

L'HISTOIRE DE CESTI

M. Goron, dans le *Matin*, raconte avec détails l'histoire de Cesti, le principal aventurier de l'affaire Lebaudy.

Il est fils d'un officier de santé d'origine allemande, nommé Werter, et qui s'engagea dans la Légion étrangère sous le nom de Werter-Cesti : il a épousé la petite fille d'un charcutier de Bologne.

En 1889, on le trouve en affaire avec la banque Zaremba Tchtinsky, qui opérait largement sur les gogos en leur présentant de miriliques opérations sur les cotons, les thés, les cafés, voire même sur la roulette de Monaco. Zaremba allait être arrêté sur la plainte de ses malheureux clients. Cesti intervient, moyennant 20,000 fr. les poursuites s'arrêtent.

Plus tard, Cesti exploite les derniers restes du boulangisme et décide Tchtinsky a reconstituer sa Banque pour exploiter le crédit mourant du général Boulanger ; du coup Zaremba-Tchtinsky remet à Cesti 8.000 fr. pour lui et 20.000 fr. pour le général.

Bien entendu que le général ne vit jamais ces 20.000 francs.

Zaremba-Tchtinsky finit par s'apercevoir que son ami, le comte de Cesti, le roulait dans les grands prix; il allait porter plainte, lorsqu'il tomba raide mort en sortant de dîner de chez Cesti.

Cesti se serait débarrassé du cadavre en l'envoyant au fond de la Pologne.

Le récit de M. Goron laisse loin toutes les histoires de brigands inventées par les romanciers.

EN ORIENT

Il n'est toujours bruit dans nos régions que de massacres et de pillages, mais il est bien difficile d'avoir des nouvelles sûres, car le gouvernement prend les mesures les plus rigoureuses pour empêcher que la vérité soit connue. La poste va même jusqu'à arrêter les lettres des agents consulaires à leurs chefs. Les voyageurs qu'on suppose porteurs de lettres sont impitoyablement fouillés. C'est ce qui vient encore d'arriver, entre Mardin et Diarbékir, à deux religieux. Ces derniers avaient vu le pacha de Mardin et n'avaient eu qu'à se louer des bons rapports qu'ils entretinrent avec lui pendant leur séjour dans la ville.

Mais à peine avaient-ils quitté Mardin que le sultan dépêcha des soldats à leur poursuite: ceux-ci les atteignirent dans le désert, firent main-basse sur leurs papiers, sur leurs effets et les dépouillèrent comme l'eussent fait des voleurs de grands chemins.

Tout ce qui se passe n'étonne personne ; c'est en parfaite conformité avec la loi musulmane et son interprétation séculaire : les chrétiens qui ne se soumettront pas à toutes les lois du conquérant doivent être exterminés. De plus, les peuplades pillardes et indisciplinées, Kurdes, Bédouins, Druses, ont profité du mouvement lancé par le fanatisme musulman pour prendre leur part du butin. Il n'est pas un musulman ou un chrétien qui doute de l'assentiment au moins tacite du sultan aux massacres d'Arménie.

Quant aux chrétiens européens, le gouvernement les fait protéger pour ne pas se créer des embarras avec les puissances, et l'efficacité de cette protection prouve

BOURSE DE PARIS DU 23 JANVIER 1896

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 3 h.	Cour de clôt
102 05	3 0/0	...	...	102 0:	102 ..	102 05
106 93	3 1/2 0/0	...	...	106 97	106 93	106 97
...	Banq. de France	...	...	...	...	...
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
782 ..	Banq. de Paris	...	...	783 ..	782 ..	783 ..
706 ..	Crédit Foncier	...	...	705 ..	705 ..	710 ..
784 ..	Créd. Lyonnais	...	...	780 ..	780 ..	781 ..
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1485 ..	Lyon	...	...	...	1490 ..	1505 ..
1790 ..	Nord	...	...	...	...	1790 ..
...	Panama	...	...	...	...	...
3230 ..	Suez	...	...	3225 ..	3220 ..	3235 ..
60 3/4	Extérieure	...	...	60 3/8	60 1/2	60 5/16
84 50	Italien	...	...	84 50	84 25	84 30
25 9/16	Portugais	...	...	25 1/2	25 1/2	25 1/2
102 1/2	Hongrois	...	...	102 1/2	102 1/2	102 1/2
453 75	Egypte	...	...	...	...	...
24 20	Turc	...	...	24 90	24 87	24 17
571 50	Banq. Ottomane	...	...	570 62	570 ..	564 37
404 1:	Lots turcs	...	...	408 75	407 50	408 12
102 25	Russe consolidé	...	...	102 31	...	102 25
91 10	Russe nouveau	...	...	91 40	91 ..	91 25
66 10	Russe Orientale	...	...	66 15	66 10	66 10
748 ..	Autrichiens	...	...	745 ..	745 ..	744 ..
221 ..	Lombards	...	...	...	...	220 ..
97 ..	Nord Espagne	...	...	96 ..	96 ..	96 ..
125 ..	Saragosse	...	...	128 ..	133 ..	133 ..
...	Méridionaux	...	...	521 ..	512 ..	520 ..
406 25	Rio-Tinto	...	...	412 50	409 35	408 12
112 50	Tharsis	...	...	...	117 50	117 50
188 12	Alpines	...	...	...	188 15	... ..
...	Cables	...	...	...	...	...
521 ..	Impérial	...	...	...	525 ..	525 ..
490 ..	Dynamite	...	...	...	...	490 ..
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
395 ..	Tabacs turcs	...	...	...	...	...
...	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Basse 1880	...	...	...	...	...
...	Gas	...	...	...	...	...
...	Lyon (et ligne)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1903	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...

Cours de clôture au comptant du 23 janvier

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
101 73	3 0/0	103 ..
100 30	3 0/0 amortissable	100 25
106 75	3 1/2 0/0 1893	107 ..

BOURSE DE LILLE DU 23 JANVIER 1896

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 100	...	416 50	OBLIGATIONS	